

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231020CM121 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 13 octobre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE
Monsieur RUFFIOT-MONNIER a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Madame HUROT a donné pouvoir à Monsieur MERCIER
Madame PÉRIN a donné pouvoir à Monsieur FRADIN
Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents ou excusés :

Monsieur FOULIARD, Madame PRIGENT, Monsieur OUARAB

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 27/10/2023
Publication le 27/10/2023

**20231020CM121 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable
– exercice 2022**

Le code général des collectivités territoriales stipule que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Chaque commune ayant transféré la compétence en matière d'eau potable à cet EPCI doit présenter ce rapport au conseil municipal qui en prend acte.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 23 octobre 2023
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette

Colette MARTIN-CHABBERT